



# POLITIQUE REGISSANT L'EXERCICE DU DROIT DE VOTE DANS LES SOCIÉTÉS COTÉES EN BOURSE

## PC-4 CONSEIL D'ADMINISTRATION

### PC-4.16 Gestion des risques

Le conseil d'administration doit définir les principaux risques des activités de l'entreprise et veiller à la mise en œuvre des systèmes appropriés de gestion de ces risques. Nous encourageons les sociétés à divulguer de l'information sur le processus de gestion des risques, incluant les responsabilités de chacun des comités du conseil relatives à certains types de risque.

Nous portons une attention particulière à la divulgation relative aux risques climatiques. À cet égard, nous nous attendons à ce qu'une société prenne en compte les recommandations de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD)<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques.